

Guide de gestion de l'habitat de la Paruline du Canada (*Cardellina canadensis*)

Document d'accompagnement des *Lignes directrices pour la gestion de l'habitat de la Paruline du Canada dans la forêt septentrionale de l'Atlantique au Canada**

Statut : espèce figurant sur la liste fédérale des espèces menacées au Canada, susceptible d'être désignée espèce menacée ou vulnérable au Québec, menacée au Nouveau-Brunswick et en voie de disparition en Nouvelle-Écosse.

Habitat : forêts de feuillus, de conifères ou mixtes à sol humide à détrempé, à sous-étage dense et à couvert ouvert ou comportant des trouées, y compris des marécages, des tourbières arborées, des fourrés arbustifs, des forêts riveraines, des ravins broussailleux, de jeunes forêts et des trouées formées par des arbres tombés.

Exigences particulières : forêts à tapis complexe et à sous-étage feuillu comportant des arbres de 1,5 à 5 m de hauteur qui présentent des sites ouverts où le mâle peut chanter depuis des perchoirs élevés.

Superficie du territoire : généralement 1 à 2 ha, allant de 0,2 à 3 ha.

Régime alimentaire : espèce consommant principalement des moustiques, des mouches, des papillons et des chenilles qu'elle capture au vol, en glanant et en glanant en vol stationnaire

Nid : sur le sol ou à proximité du sol, dissimulé dans des buttes couvertes de mousse ou sous des masses de racines, du bois tombé au sol, la base de grandes espèces de fougères des forêts humides et des touffes de graminées.

Espèces associées : varient selon la région géographique. Notamment : Paruline noir et blanc, Paruline à tête cendrée, Paruline des ruisseaux, Moucherolle à côtés olive, Quiscale rouilleux, Grive fauve, lynx du Canada, tortue des bois, et autres.

Pratiques d'aménagement forestier recommandées : Lorsqu'elles sont réalisées dans un contexte approprié, certaines méthodes de récolte du bois peuvent améliorer la qualité du milieu pour la Paruline du Canada et les espèces qui y sont associées. Toutefois, la récolte du bois peut avoir peu d'avantages sur le plan de la conservation dans les régions où l'habitat propice est présent de manière naturelle, particulièrement dans les régions où l'introduction d'espèces envahissantes associée à cette activité représente une menace considérable. Pour de plus amples renseignements sur les endroits propices à la création et au maintien de l'habitat, [consultez les lignes directrices et les cartes connexes](#). Le tableau ci-dessous résume les possibilités pour la création des conditions voulues à l'échelle du peuplement.

Conditions de départ	Objectif	Mesures possibles*	Conditions voulues
Couverture forestière élevée et faible densité d'arbustes et de gaules	Ouvrir la strate arborée et augmenter l'ensoleillement reçu par le sous-étage	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe progressive par trouées - Coupe à blanc avec réserves - Coupe des semenciers - Coupe à blanc - Coupe par trouées - Coupe sélective par groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur du couvert forestier : < 16 m - Couverture forestière : 5-85 % - Surface terrière : < 20 m²/ha - Hauteur du sous-étage : 1,8-5 m - Couverture du sous-étage : 40-70 % - Densité modérée à élevée d'arbustes ligneux et de gaules - ≥ 12 arbres perchoirs par ha, surplombant le sous-étage par ≥ 3 m, y compris des arbres en bordure des ouvertures
Tapis forestier dégagé ou régulier	Améliorer la structure du tapis	<ul style="list-style-type: none"> Maintien/recrutement de gaules pour les futurs peuplements Écimage et ébranchage des arbres coupés à proximité de la souche Maintien des résidus et des arbres tombés Annélation 	<ul style="list-style-type: none"> - Tapis forestier irrégulier avec couverture de bois mort occupant ≥ 10 % - Couverture modérée à élevée de plantes herbacées, de fougères et de mousses (mais non entièrement composée de fougères)

* Il est possible que ces lignes directrices ne puissent pas être appliquées dans l'ensemble de la région à cause de différences dans l'habitat, particulièrement au Québec.

** Pour une définition des termes, consultez le [glossaire](#) de la Base de données nationale sur les forêts.

- Protéger les gaules, les arbustes et le tapis forestier en réduisant la circulation au minimum et en maximisant l'espace entre les sentiers et la portée de la machinerie.
- Pour réduire les risques pour les oiseaux migrateurs et leurs nids, effectuer la récolte lorsqu'il y a un couvert de neige ou que le sol est gelé et éviter l'abattage ou le débusquage des arbres durant les périodes de nidification et de post-envol. Consulter Environnement et Changement climatique Canada pour connaître les périodes de nidification et obtenir des conseils généraux sur les façons d'éviter les prises accessoires.
- Conserver des arbres perchoirs, isolés ou en groupes, de façon à ce que ceux-ci soient entourés d'un milieu ouvert sur > 15,5 m. Choisir des arbres qui dominent la strate en régénération par au moins 1 m. Dans les zones exploitées vastes, maintenir des parcelles de 4 ha ou plus présentant ces conditions, si possible.

Guide de gestion de l'habitat de la Paruline du Canada



Les méthodes de récolte qui permettent le maintien d'arbres résiduels et des débris ligneux (ci-dessus à gauche) fournissent deux éléments clés de l'habitat, soit des arbres perchoirs hauts et un tapis à structure complexe. Les coupes à blanc et les coupes progressives par trouées (ci-dessus à droite) peuvent créer un sous-étage dont la structure sera convenable en cinq ans (ci-dessous à gauche). Les parcelles en régénération et ayant fait l'objet d'une coupe par trouées (ci-dessous à droite) peuvent également être propices à la nidification de la Paruline du Canada, particulièrement si elles sont regroupées ou situées près de rivières ou de marécages (en bas à droite).

